



SVP, RETOURNER PAR FAX AU : 514-334-8455

**Demande pour ouvrir un compte**

CLIENT : \_\_\_\_\_  
*Nom légal de la personne ou de la corporation qui exploite le commerce*

NOM DU COMMERCE : \_\_\_\_\_  
*Si différent de ci-dessus*

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
*No Rue Ville prov./État CP / Zip*

TÉL : ( ) - \_\_\_\_\_ NOMBRE D'ANNÉES EN AFFAIRES : \_\_\_\_\_

FAX : ( ) - \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

NOM DE L'ADMINISTRATEUR : \_\_\_\_\_  
*S'il s'agit d'une corporation ou d'une société*

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
*No Rue Ville prov./État CP / Zip*

TÉL : ( ) - \_\_\_\_\_

FAX : ( ) - \_\_\_\_\_ COURRIEL : \_\_\_\_\_

No TPS : \_\_\_\_\_ No TVQ : \_\_\_\_\_

**Références bancaires**

INSTITUTION FINANCIÈRE : \_\_\_\_\_

NO COMPTE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : ( ) - \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
*No Rue Ville prov./État CP / Zip*

**Référence de trois (3) fournisseurs avec qui vous faites présentement affaire**

<i>Nom</i>	<i>Tél</i>	<i>Fax</i>
_____	( ) - _____	( ) - _____
_____	( ) - _____	( ) - _____
_____	( ) - _____	( ) - _____

LIMITE DE CRÉDIT DEMANDÉE : \_\_\_\_\_



SVP, RETOURNER PAR FAX AU : 514-334-8455

## OUVERTURE DE CRÉDIT AUX FINS DE VENTE À TEMPÉRAMENT (CONDITIONS DE VENTE)

### 1. Propriété des marchandises

Le vendeur conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement final du prix de vente. Toute perte devient la responsabilité de l'acheteur dès le moment du départ des marchandises ou services du vendeur. Toute réclamation, manque ou erreur doit être faite dans les 15 jours de la date de la facture.

### 2. Défaut de payer

Advenant le défaut de payer le prix conformément aux conditions de paiement stipulé au paragraphe ci-après, le vendeur pourra exiger le paiement de tout solde dû sur le prix de vente, soit reprendre possession des marchandises vendues, sans avis ou procédures judiciaires, le client y consentant à l'avance, sans aucune indemnité, ni remise des sommes reçues sur le prix de vente.

### 3. Retour de marchandises

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans une autorisation de la part du vendeur. De plus, des frais administratifs équivalant à 15% du prix de vente de telle marchandise seront exigés du client.

### 4. Terme régulier

Net 30 jours, ou selon convention entre les parties.

### 5. Intérêts

Tout compte en souffrance portera intérêt au taux de 18% l'an (1.5% par mois) calculé mensuellement.

### 6. Objet

Les conditions ci-dessus s'appliqueront à toutes les transactions relatives à l'achat de marchandises à intervenir entre les parties pendant toute la durée de leurs relations d'affaires.

### 7. Convention de crédit

Les parties conviennent d'un commun accord, que la détention par le vendeur d'un "Facsimilé (copie fax)" du contrat de crédit dûment complété et signé par l'acheteur, constitue une preuve d'engagement irréfutable, au même titre que si le vendeur détenait la copie de contrat originale.

### 8. Responsabilité personnelle

Lorsqu'il s'agit d'une corporation, la personne signant pour celle-ci s'engage de plus personnellement par le fait de cette seule signature, conjointement et solidairement avec cette corporation, envers le vendeur, pour toutes les obligations découlant des achats effectués suite à la présente demande d'ouverture de crédit et renonce à tout bénéfice de discussion et division.

### 9. Autorisation information de crédit

Le client par la présente demande l'ouverture de son compte-client, autorise le vendeur, ses employés, officiers ou représentants, à obtenir les informations le concernant.

### 10. Dommages-intérêts liquidés

Si dans l'hypothèse où le client faisait défaut de respecter l'une quelconque des obligations par lui assumée en vertu des présentes, le vendeur devrait avoir recours aux services d'un avocat pour la protection de ses droits ou pour les faire valoir, le client s'engage à payer au vendeur, une somme additionnelle équivalant à 15% de tout solde qui serait alors dû, à titre de dommages-intérêts liquidés, à moins qu'un texte de loi ou règlement ne l'en dispense, par la présente clause s'appliquant également dans le cas où le compte serait mis en collection auprès d'une agence de recouvrement.

### 11. Approbation de crédit

Le présent contrat de crédit prendra effet dès qu'il aura été approuvé par le service de crédit.

### 12. Élection de domicile

Le client consent à ce que pour toute poursuite à ce contrat ou aux marchandises vendues ainsi que l'exécution de toutes les obligations en vertu de la présente, les parties fassent élection de domicile dans le district judiciaire de Montréal. Le Client renonce aux droits qu'il pourrait avoir relativement à la juridiction des tribunaux de quelqu'autre district de cette province.

SIGNÉ À \_\_\_\_\_, SIGNATURE **X** : \_\_\_\_\_

CE \_\_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ TITRE : \_\_\_\_\_

Page 2 de 2

#### Bureau chef

12047 Laurentien blvd.  
Montreal (QC) H4K 1M8  
Tel.: (514) 334-6790  
T-F: (800) 363-0566  
Fax: (514) 331-9190

181-B Rexdale blvd.  
Rexdale (ON) M9W 1P7  
Tel.: (416) 743-3970  
T-F: (800) 387-2844  
Fax: (416) 748-8946

1013 Godin St.  
Vanier (QC) G1M 2X5  
Tel.: (418) 683-1292  
T-F: (800) 663-1694  
Fax: (418) 683-1826

80 Harrisville blvd. Unit B  
Moncton (NB) E1H 3N4  
Tel.: (506) 386-7006  
T-F: (866) 386-7008  
Fax: (506) 386-7003